

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2023/73

adopté à l'unanimité des membres présents (22)

le 5 octobre 2023

Objet : avis concernant le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2023-2027 des CEN Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher

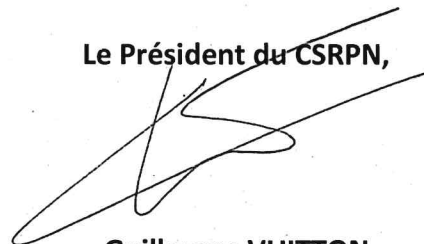
- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu le décret n°2011-1251 du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du bilan du plan quinquennal 2018-2022 et des objectifs du plan 2023-2027 des CEN Centre-Val de Loire et du Loir-et-Cher ;
- Vu les discussions en séance du 5 octobre 2023, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN considère que les axes retenus dans le cadre du PAQ sont satisfaisants et cohérents. Ils répondent aux stratégies des politiques publiques.

Toutefois, le CSRPN regrette un manque d'indicateurs chiffrés. Il souhaiterait également être régulièrement informé de l'état de réalisation du Plan, via des présentations en séance plénière.

Le CSRPN émet un avis favorable concernant le Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) des CEN (Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher) pour les années 2023 à 2027.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON